

**Pourquoi le paysage humanisé doit-il  
prendre pleinement sa place dans le  
plan d'action stratégique 2010-2015 sur  
les aires protégées ?**



Vincent Gerardin

**Le paysage humanisé :  
Un outil innovateur de développement rural**  
Colloque tenu à Saint-Stanislas de Champlain  
3 décembre 2010

## Table des matières

<b>1. Le paysage humanisé et la stratégie québécoise sur les aires protégées</b> .....	3
<b>2. Les statuts de conservation et leur intérêt pour les milieux ruraux</b> ....	4
<b>3. Biodiversité des écosystèmes agricoles</b> .....	6
<b>3.1. La biodiversité des milieux agricoles et agroforestiers</b> .....	6
<b>3.2. Le concept de « zone agroécologique »</b> .....	7
<b>4. Qu'est-ce que le paysage humanisé ?</b> .....	9
4.1. Pourquoi s'est-on si peu occupé de la conservation du territoire rural ?...9	
4.2. Les forces du paysage humanisé.....	9
4.3. Alors, qu'est-ce que le paysage humanisé ?.....	10
<b>5. Les défis du paysage humanisé</b> .....	11
<b>5.1. Le défi financier</b> .....	11
<b>5.2. Le défi social</b> .....	13
<b>5.3. Le défi écologique</b> .....	14
<b>5.4. Le défi économique</b> .....	15
<b>5.5. Le défi de gouvernance</b> .....	15
<b>Conclusion</b> .....	16
Bibliographie .....	19
Illustrations .....	21

# Pourquoi le paysage humanisé doit-il prendre pleinement sa place dans le plan d'action stratégique 2010-2015 sur les aires protégées ?

Vincent Gerardin

3 décembre 2010

*Pourquoi cet étonnant contraste entre, d'une part, ces innombrables générations qui n'avaient pas de pensée du paysage mais qui nous ont laissé tant d'admirables paysages, et d'autre part cette génération qui, tout en ne cessant de parler et d'écrire à propos du paysage, le détruit à grande échelle sur tout son territoire – hormis quelques icônes ?*

Augustin Berque, 2008

L'objectif principal de cette présentation est d'abord de démontrer la nécessité pour le Québec de protéger la biodiversité du milieu rural, et particulièrement son environnement agricole. Je voudrais ensuite vous démontrer que le paysage humanisé est le seul statut actuel permettant de protéger globalement cette biodiversité. Enfin, vous convaincre, si cela est nécessaire, que ce statut, au-delà de son intérêt de conservation, est générateur de projets de sociétés durables, projets pour garder la vie et l'âme des régions rurales.

Faute de temps, je n'aborderai pas vraiment les volets paysagers et culturels, éléments si fondamentaux qu'un paysage humanisé qui en serait dépourvu ne pourrait être viable, tant le triptyque biodiversité, culture et paysage forme un tout.

## 1. Le paysage humanisé et la stratégie québécoise sur les aires protégées

En 2000, le Québec adoptait un [cadre d'orientation](#) en vue d'une stratégie québécoise sur les aires protégées. Une des orientations adoptées se lisait comme suit : « *Le réseau des aires protégées du Québec sera axé sur la sauvegarde d'échantillons représentatifs de la diversité biologique*<sup>1</sup>... » Dans ce même ordre d'idées,

---

<sup>1</sup> Tous les soulèvements dans les citations sont les miens.

le document précisait que cette biodiversité serait « *définie par un cadre écologique de référence.* » Il est aussi écrit que : « *Le gouvernement devra s'assurer que les plans d'affectation des terres du domaine public, les schémas d'aménagement, les planifications stratégiques régionales, les allocations de droits et de ressources prendront en considération la nécessité d'établir au Québec un réseau d'aires protégées.* ». Et le Conseil des ministres d'ajouter cette orientation : « *Intensifier les efforts pour faciliter la conservation d'aires protégées en terres privées...* »

Ces orientations stratégiques sur les aires protégées se sont traduites en 2002 dans un [plan d'action stratégique](#) qui fut une très belle réussite à bien des points de vue.

Néanmoins, c'est sans étonnement que plusieurs lacunes de représentativité et de couverture du territoire québécois ont été objectivement mesurées et rapportées dans le récent [portrait établi par le MDDEP](#) (MDDEP, 2010).

Ainsi, si nous prenons les deux provinces naturelles les plus habitées, et les plus rurales, les Basses-terres du Saint-Laurent et les Appalaches, le MDDEP constate que la contribution du réseau actuel d'aires protégées à la représentativité des grands ensembles écologiques est faible et qu'elles ont connu un faible gain en superficie d'aires protégées (Illustrations<sup>2</sup> 1, 2).

Faisant suite à ce portrait, dans un document de réflexion préliminaire, le MDDEP conclut logiquement que le choix qui s'offre à lui est d'« *accroître la présence d'aires protégées... d'ici 2015... en établissant une démarche de création... qui donne un rôle central aux communautés rurales, périurbaines et à leurs instances municipales dans la protection des écosystèmes méridionaux...* »

## **2. Les statuts de conservation et leur intérêt pour les milieux ruraux**

Au fil des ans le MDDEP a développé des outils et des statuts visant à répondre au besoin de protéger la biodiversité propre aux terres du domaine privé. Il a ainsi mis au point, ou fait siens, les outils de protection suivants :

- ✓ la Réserve naturelle ;
- ✓ le programme *Partenaires pour la nature* dédié principalement à l'acquisition de terres par des organismes voués à la conservation privée ;

---

<sup>2</sup> Toutes les illustrations sont renvoyées à la fin du texte

- ✓ le don écologique ;
- ✓ la servitude de conservation ;
- ✓ la *Loi sur la protection des espèces menacées ou vulnérables* ;
- ✓ le paysage humanisé (dans la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel*).

Cependant, aucun des cinq premiers outils de conservation n'a été appliqué à un territoire agricole. C'est pourquoi le paysage humanisé semble actuellement **le seul** statut qui pourrait efficacement protéger la diversité écologique de ces milieux privés ruraux, tout en maintenant une occupation humaine active sur le territoire.

Car, en fait à quoi répond la réserve naturelle, l'acquisition par des ONG de conservation ou les dons écologiques ? À la même logique – tout à fait défendable et nécessaire au demeurant –, de protéger des éléments encore très près de la nature sauvage, ou tout au moins conservant un grand niveau de naturalité. On en est donc encore à la recherche de protection d'échantillons de la nature sauvage à l'échelle du « filtre fin », échelle qui ne permet que rarement le maintien de la biodiversité au niveau des écosystèmes contrairement à l'approche du filtre brut<sup>3</sup>. En outre, ces territoires naturels protégés totalisent à peine 245 km<sup>2</sup> sur les 116 000 km<sup>2</sup> privés, soit 40 fois moins que la moyenne de 8 % atteinte par le Québec sur les terres du domaine de l'État.

Alors qu'on s'apprête à protéger 50 % des quelque 1 200 000 km<sup>2</sup> du Nord du Québec, la question qui se pose est : Que veut-on, et que doit-on protéger sur ces quelque 116 000 km<sup>2</sup> privés du Sud, excessivement diversifiés, densément peuplés, et soumis à des pressions incomparablement plus fortes que celles exercées sur la forêt publique ? Rappelons que nous sommes toujours dans ce paradigme de la conservation de la biodiversité de **tous** les grands ensembles écologiques du Québec.

---

<sup>3</sup> Aussi appelé filtre grossier. Le principe est de sélectionner un territoire suffisamment grand pour qu'il comprenne une diversité de conditions écologiques dans plusieurs échelles spatiales, permettant ainsi de retenir ou de rétablir le fonctionnement des écosystèmes et la viabilité des espèces et des communautés végétales et animales indigènes et non indigènes. Au contraire, le filtre fin vise la protection d'un écosystème ou d'une espèce particulière qui relève plutôt de la conservation ponctuelle, au cas par cas.

Une autre des faiblesses de la conservation volontaire réside souvent dans sa non-représentativité, reconnue par le MDDEP, puisque ce processus de conservation table fondamentalement sur les occasions qui se présentent.

Pour l'instant, il faut donc craindre que sans le paysage humanisé il n'y ait jamais d'aires protégées assez grandes pour assurer la protection de la biodiversité des paysages agroforestiers du Québec. La conservation ponctuelle, en territoire privé, qui se concentre sur des territoires forestiers ou des milieux humides, généralement petits, ne répond pas du tout à la problématique du paysage humanisé qui vise à couvrir de grands territoires ruraux (de l'ordre de quelques centaines de km<sup>2</sup>) avec une matrice agricole dominante.

### **3. Biodiversité des écosystèmes agricoles**

Le sujet est on ne peut plus d'actualité avec cette année internationale de la biodiversité qui s'achève. Il est donc nécessaire de faire le point sur cette question qui est à la base du concept du statut de paysage humanisé, tout au moins pour le ministère instigateur de ce statut.

#### **3.1. La biodiversité des milieux agricoles et agroforestiers**

La biodiversité du milieu rural est une fonction du paysage écologique défini par les paramètres moteurs des écosystèmes et le modelé que lui a donné l'occupation humaine (Illustration 3), essentiellement par le défrichement des terres à des fins agricoles. Nous sommes ici très près de la conception de l'écologie du paysage telle que définie depuis plus de 40 ans.

L'écologie du paysage s'intéresse avant tout à l'organisation et à la structure de l'espace, organisation inférée par les grands facteurs écologiques que sont le climat, la géologie, le relief et le sol (Illustration 4), auxquels vient se superposer, ou s'intégrer l'occupation humaine. C'est cette organisation de l'espace (Illustration 5) – que nous illustrons au cours de cette conférence, et sans prétention scientifique, en parcourant du haut des airs quelques zones rurales du Québec – qui explique les flux, les échanges et la dynamique des populations d'organismes vivants qui y vivent. La dimension et les contours des formations végétales, leur diversité, leur connectivité, les barrières, les écotones, les lisières et la profondeur de l'intérieur de ces formations, en fait tout ce que cette organisation suppose de complexité, de niches, de potentiels

(Illustration 6) pour le développement de la vie relève de cette écologie du paysage. La diversité biologique est donc étroitement associée à ces paramètres du paysage rural et donc à son utilisation (grandes ou petites cultures, prairies, jachères, friches, élevage, etc.). Et plus le milieu est diversifié, hétérogène, plus il offre un potentiel de diversité écologique, et inversement, plus le milieu est uniforme, homogène, moins sa biodiversité est grande (Illustration 7). En agriculture, cette question est majeure, et de nombreuses études ont démontré l'impact d'une agriculture industrielle lourde sur la diminution de la biodiversité, allant souvent à l'encontre de la production de biens, comme le problème connu de la diminution brutale des abeilles, ou encore celui de l'épuisement des organismes vivants sur, et dans le sol. Lombrics, arachnides, fourmis, coléoptères, escargots, bactéries, champignons et autres protozoaires sont la biodiversité de ces milieux, malgré leur petite, voire microscopique, taille.

La structure fondamentale de la biodiversité rurale est donc celle des écosystèmes et des paysages (Illustration 8) tels que les ont façonnés des générations d'agriculteurs. Et cette biodiversité comprend aussi les modifications génétiques apportées aux espèces elles-mêmes, devenant ainsi une biodiversité domestique (Illustrations 9, 10).

En fait, tous ces paysages agroforestiers (Illustration 11), et leurs déclinaisons en prairies, haies (Illustration 12), murets de pierres, vieux jardins et leurs variétés horticoles (Illustration 13) méritent une grande attention.

Il faut conclure qu'il est grand temps de constituer une base de référence de notre biodiversité rurale. Car, tant que nous ne serons pas conscients de l'importance de cette biodiversité, nous ne ferons pas de grands pas vers sa conservation.

### **3.2. Le concept de « zone agroécologique »**

Ces territoires ruraux sont très diversifiés, d'où la nécessité de concevoir une typologie de ces paysages écologiques ruraux. Bien que d'autres expressions, telles que « terroir » ou de « pays », auraient pu être utilisées, je propose, ici d'utiliser une appellation plus neutre : les zones agroécologiques.

Une zone agroécologique serait ainsi un territoire avec des caractéristiques écologiques, une occupation, des paysages, et une culture propres. À l'instar de ce qui s'est fait sur les terres publiques, il apparaît donc nécessaire de définir les grandes zones agroécologiques du Québec (Illustration 14). Et, pour chacun de ces types de zones agroécologiques, pourrait éclore au moins un paysage humanisé représentatif.

## 4. Qu'est-ce que le paysage humanisé ?

### 4.1. Pourquoi s'est-on si peu occupé de la conservation du territoire rural ?

Le paysage humanisé relève d'une tout autre culture que celle de la conservation pure et dure de la nature sauvage (Illustration 15).

Depuis quelques décennies, il est remarquable de noter que ce sont les cultures urbaines, souvent très éloignées des environnements nordiques, peu conscientes des enjeux socioéconomiques et écologiques des régions forestières, qui ont imposé leur loi en matière de conservation en insistant quasi exclusivement sur la mythique forêt boréale – et maintenant sur le Grand Nord –, s'appuyant sur une vision ultra conservatoire, dichotomique, voire antinomique, de l'homme et de la nature, philosophie développée aux États-Unis depuis le 19<sup>e</sup> siècle, avec les premiers parcs nationaux – d'où l'on s'est dépêché d'exiler les premiers habitants autochtones, pour continuer par la suite avec les nouveaux locataires d'origine européenne.

Ces pressions expliquent pour une large part que les politiques gouvernementales de conservation s'occupent relativement bien du Grand et du Moyen Nord, et a contrario (Illustration 16) que les territoires qui composent la majeure partie de l'œkoumène québécois sont laissés pour compte, et même considérés par plusieurs comme de peu d'intérêt du point de vue des valeurs associées à la biodiversité.

Et pourtant ! Le territoire négligé est vaste – superficie presque égale à celle du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse réunis –, diversifié, méconnu quant à ses valeurs patrimoniales, et pour cette raison, menacé. C'est aussi le milieu écologique qui change le plus rapidement et le plus radicalement (Illustration 17), quoiqu'on dise du territoire public forestier.

### 4.2. Les forces du paysage humanisé

Le territoire rural est très fragmenté et même les îlots naturels sont souvent trop petits pour conserver efficacement leur biodiversité (Illustration 18). Par son approche globale, le paysage humanisé se présente donc comme un outil efficace dans la recherche de solutions à cette fragmentation, à ces problèmes de disparition des milieux humides, etc. En effet, le paysage humanisé est la structure idéale de gouvernance et d'aménagement, par sa capacité à focaliser

l'attention sur l'ensemble des éléments de biodiversité qui se déploient dans l'espace rural. Non seulement les gestionnaires d'un tel statut devront-ils s'intéresser à la conservation de la biodiversité remarquable ou rare, mais par la vision globale qu'engendrera le paysage humanisé, ils seront également soucieux de maintenir tous les écosystèmes présents et les facteurs causaux de la biodiversité des espaces ouverts. Comment, par exemple, les gestionnaires et la communauté habitant un paysage humanisé pourraient-ils se désintéresser des cours d'eau qui drainent leur territoire, et des interventions qui pourraient y être proposées. Les citoyens conscients de la valeur des écosystèmes de leur municipalité laisseront-ils combler les bras morts et les méandres de l'estuaire de leur rivière pour des raisons de contrôle des crues sans exiger des explications sérieuses ? Attention ! (Illustration 19) Je ne dis pas que le paysage humanisé est **l'outil** de lutte contre l'aménagement du territoire. Non, surtout pas ! Je dis que c'est un outil citoyen et corporatif de réflexion, de gouvernance et de décision en matière d'aménagement.

C'est pourquoi je pense que le paysage humanisé est un statut qui exige un autre regard que celui du défenseur de la nature sauvage. Malheureusement, les ONG « conversationnistes » à tout prix nous ont fait tourner le dos, pour ne pas dire la tête, au milieu rural, à sa richesse et à ses beaux paysages. Il faut donc développer nous-mêmes une réflexion et des actions.

#### 4.3. Alors, qu'est-ce que le paysage humanisé ?

Le paysage humanisé est un espace protégé, pensé, développé et aménagé par les communautés rurales qui l'habitent et qui ont décidé de prendre en main leur avenir (Illustration 20). Mais le paysage humanisé ne peut se limiter à protéger la biodiversité, même si c'est son fer de lance, sinon, c'est reproduire le modèle des idéologies « conservationnistes », duquel l'aménagement durable du territoire est exclu.

Le paysage humanisé est **un état permanent de projet**, qui intervient continuellement dans l'aménagement du territoire au gré de sa dynamique, de l'évolution des connaissances et du développement de la conscience citoyenne de l'état de son environnement et des bienfaits qui en découlent (Illustration 21). Ainsi, le paysage humanisé n'a pas d'objectif muséologique en figeant les écosystèmes et les pratiques qui les ont modelés dans un carcan

ancien. Les paysages et les pratiques évoluent; il en va de même de la biodiversité. Le paysage humanisé vise surtout à permettre à la biodiversité de s'épanouir dans les niches écologiques qu'offrent naturellement ou artificiellement les milieux ouverts. (Illustration 22) Laisser la nature jouer, oui, mais aussi laisser l'homme composer intelligemment avec elle.

Le paysage humanisé, c'est avant tout, une application concrète et très terrienne, du concept trop souvent dénaturé, ou « dé-naturé », mais fort dans sa vision, de développement durable. Ce n'est donc pas un hasard si Estran Agenda 21 s'est vite orienté dans la voie du paysage humanisé ; il y a derrière ce choix une parfaite compréhension des enjeux du développement durable et de l'outil paysage humanisé.

Enfin, le paysage humanisé est un statut transversal qui exige une large participation de tous les acteurs ayant un rôle à jouer sur les territoires privés. J'en parlerai plus loin.

## **5. Les défis du paysage humanisé**

Nombreux sont les défis que devront relever ceux qui ont foi dans ce statut – nous en verrons une illustration cet après-midi avec le projet de l'Estran.

Je n'ai pas la prétention de faire un survol exhaustif des défis du paysage humanisé, mais je veux au moins relever ceux que je vois et ceux que je vois venir.

### **5.1. Le défi financier**

La création d'un paysage humanisé n'est pas une mince affaire. C'est un projet complexe dès le moment où il exige une véritable mobilisation populaire, scientifique et technique. L'écologie et les sciences de la nature (biologie, botanique, foresterie et agronomie), l'aménagement du territoire, l'économie et la culture, la communication, la concertation et la consultation, sont appelés à un moment ou à un autre à jouer un rôle important.

C'est dire la nécessité de bâtir une véritable équipe professionnelle pluridisciplinaire – si petite soit-elle – capable de planifier, de coordonner et d'exécuter les étapes de mise en œuvre d'un paysage humanisé. Et pour recruter

cette équipe, peu importe sa taille, il faut pouvoir compter sur des moyens financiers permettant de recruter les meilleures personnes.

J'ai eu un directeur qui répétait souvent que trouver l'argent était le cadet de ses soucis, et il en a souvent fait la preuve. Ça fera peut-être tiquer ceux qui travaillent comme des acharnés à sortir quelques sous des distributeurs de fonds pour maintenir les activités de leur organisation. C'est une réalité que je ne nie pas. Ce que je veux cependant dire, c'est qu'il y a de l'argent pour la conservation, mais le problème est de savoir à quelles causes le consacrer.

Il faut voir les millions dont bénéficient certains grands lobbys supportés par des fondations étasuniennes qui militent pour protéger 50 % du Nord canadien. Mais cet argent n'est effectivement pas disponible – pour le moment – pour protéger les environnements humanisés. Il y a aussi les importants budgets qui sont accordés à la conservation volontaire : pas loin de 30 M\$ depuis moins de dix ans ont été investis par le gouvernement du Québec pour l'acquisition de milieux naturels, millions qui ont été doublés par des fonds privés – la semaine dernière le ministre Arcand offrait 2,3 M\$ pour la protection des falaises [de Prévost et de Piémont](#). Ces sites qui sont passés sous la coupe de la conservation en valaient probablement la peine, là n'est pas la question. Mais, ne peut-on se demander pourquoi une part de ces importants budgets ne soutiendrait pas les paysages humanisés ?

Combien de millions de dollars le gouvernement a-t-il dû déboursier, par exemple, pour conserver dans le parc national d'Orford des équipements si peu écologiques – si vous me permettez la litote –, que sont un golf et une station de ski alpin (Illustration 23) ? Combien devra-t-il dépenser pour acquérir les quelques hectares à la biodiversité douteuse de l'île Charron pour agrandir un parc qui n'en a déjà pas beaucoup les allures (Illustration 24) ?

Il faut donc assurer la bonne marche de tels projets de long terme, par un large partenariat financier et technique : partenariat gouvernemental évidemment, mais aussi partenariat régional et local. Nombreuses sont aujourd'hui les structures d'aide qui parfois n'attendent que d'être sollicitées.

Bien entendu, le bénévolat à toute sa place dans la mise en œuvre d'un paysage humanisé. Son potentiel et ses limites sont bien connus.

## 5.2. Le défi social

On connaît bien le bilan général des régions; il est inquiétant. Dépeuplement rural et vieillissement des populations, perte de motivation sociale, appauvrissement ou sous-valorisation du patrimoine culturel grand et petit (Illustration 25), etc.

Le grand défi social du paysage humanisé est de maintenir les milieux ruraux attrayants pour ceux qui les habitent, et d'attirer de nouveaux résidents. C'est pourquoi le paysage humanisé ne peut se concevoir sans la participation réelle et enthousiaste des personnes, organismes et communautés qui l'habiteront ; il est totalement impensable de dynamiser de tels projets sans l'appui conscient et continu des communautés locales.

Sous le défi social, je souhaite aussi apporter un point de vue très rarement présenté sous l'angle des paysages humanisés, soit celui de la place des Premières nations, notamment celles qui vivent au sud du Québec (Abénaquis, Malécites, Micmacs, Mohawks, etc.) Bien qu'elles aient été les premières à avoir occupé et façonné ces territoires auxquels nous nous intéressons ici, et quoique nous commençons timidement à reconnaître leur place dans la gestion du territoire public, ces nations plus méridionales ne devraient pas être oubliées dans ces projets de paysages humanisés. Que le paysage humanisé participe à la protection et à la mise en valeur de leur patrimoine, cela va de soi, mais autant que faire se peut, il faudrait aussi rechercher leur collaboration. Et, pour revenir à la biodiversité, que reste-t-il des variétés horticoles que ces peuples cultivaient jusqu'il y a peu (fèves, maïs, courges)? Et que connaissons-nous de l'occupation du territoire par les « peuples du maïs », et de leur influence sur l'organisation du paysage rural (Tremblay, 2006) ?

Un dernier défi social m'apparaît être celui lié à l'esprit de clocher. Je pense que les projets des uns sont aussi les projets des autres, et que les projets des autres sont des projets à soutenir, et non des projets en concurrence. S'il y a concurrence, elle doit se situer au niveau de la qualité et de la réussite, non au niveau de l'exclusivité. Les paysages humanisés doivent être des modèles qui suscitent l'intérêt des municipalités et des régions voisines. Commencer petit, peut-être, mais voir grand certainement.

### 5.3. Le défi écologique

Nous avons vu que la structure fondamentale de la biodiversité rurale est celle des écosystèmes, particulièrement dans leurs composantes physiques, et dans l'organisation et la nature de l'occupation du territoire (Illustration 26).

Cette biodiversité est encore très mal connue. Une étude remarquable de l'INRA (Le Roux *et al.*, 2008) a montré que « *l'absence de référentiels de la biodiversité [agricole] est un frein à l'adoption de pratiques plus favorables à la biodiversité* ». Un portrait à faire, qui ne peut plus attendre, mais dont on peut prévoir qu'il ferait ressortir que la biodiversité s'est appauvrie dans les campagnes (Illustration 27), à l'instar de la lourde tendance mondiale. Le Québec poursuit de grands travaux d'acquisition de connaissance sur l'écologie et la biodiversité du Nord... mais si peu au Sud. Cette lacune pourrait être partiellement comblée par la mise en place d'un réseau de paysages humanisés, lesquels inciteront forcément les habitants de ces territoires à participer à l'acquisition de connaissance – la méconnaissance entraîne le désintérêt. Comment répondre à ceux qui disent qu'« *il n'y a pas de problème écologique dans mon village* », si l'on ne dispose d'aucune connaissance sur le sujet ?

À l'instar du grand changement de cap de la gestion forestière publique (régionalisation, gestion intégrée et aménagement écosystémique), on peut se demander s'il n'est pas temps de faire le même exercice pour le territoire rural, et si le paysage humanisé n'est pas un puissant outil de gestion écosystémique des terres agricoles. C'est ici le grand défi écologique posé par le paysage humanisé : comment introduire une vision écologique de l'aménagement du territoire rural ? Comment le paysage humanisé peut-il contribuer non seulement à la protection de la diversité biologique spécifique à ces milieux, mais également contrer l'appauvrissement écologique général des terres agricoles et des eaux qui les baignent, la disparition d'habitats et la fermeture des paysages par les friches et le retour à la forêt.

En résumé, le défi écologique du paysage humanisé est, par un effet de filtre brut (Illustration 28), de maintenir, voire de restaurer la biodiversité liée aux activités agricoles et la biodiversité naturelle, tant pour les écosystèmes terrestres qu'aquatiques, tout en revalorisant la grande qualité des paysages ruraux. Autrement dit, le défi est d'intégrer, tant à l'échelle du paysage qu'à celle

du champ, la biodiversité dans les processus d'aménagement du territoire rural, et particulièrement dans la production agricole.

#### **5.4. Le défi économique**

Les travaux de Pavan Sukhdev sur la valeur économique de la biodiversité sont connus et il est maintenant de mieux en mieux démontré qu'elle rend des services économiques incommensurables, et que sa dégradation nous coûte déjà très cher. Cette valeur de la biodiversité est donc ce dont il faut convaincre ceux qui interviennent sur le territoire et les ressources.

Le paysage humanisé peut aussi être un moteur économique par une vision différente du développement. C'est le cas des secteurs de la forêt et de l'énergie : des ressources renouvelables mieux aménagées ne peuvent-elles pas garantir une meilleure économie ? Une scierie (Illustration 29), des éoliennes, une mine et même un barrage ne sont pas a priori des aménagements rivaux et antagonistes du paysage humanisé, mais ces infrastructures doivent être assujetties à une vision sociale et écologique durable. Plus qu'une harmonisation des usages et de meilleurs aménagements, le paysage humanisé doit contribuer à restaurer et corriger les erreurs du passé, et dans le cas de nouveaux projets, il doit permettre de ne pas accepter n'importe quoi, ni de refuser tout ce qui passe en matière de développement économique.

Le tourisme est souvent ce qui vient généralement à l'idée quand on parle d'économie engendrée par le paysage humanisé. C'est évident que le label de paysage humanisé, comme son équivalent européen de parc naturel régional l'a démontré, créera une offre touristique qui, sous une bonne gestion, maintiendra, ou améliorera la vie économique et sociale des milieux ruraux.

#### **5.5. Le défi de gouvernance**

Ce défi est le plus grand de tous. C'est le défi de la pérennité du paysage humanisé dans une région. Car, le paysage humanisé n'est pas une médaille, ni un nouveau panneau de bienvenue à l'entrée du village : c'est un engagement pour l'avenir de ceux qui l'habitent.

Néanmoins, les municipalités rurales, souvent surchargées de responsabilités, pourraient regimber devant cette nouvelle dévolution de responsabilité. C'est probablement le plus grand défi : comment des municipalités prendront-elles

avec conviction et constance – le paysage humanisé ne devrait pas être ballotté au gré des élections quadriennales – la gestion du paysage humanisé ? Il est donc essentiel que cette responsabilité soit bien comprise, acceptée et convenablement appuyée.

Toutefois, les municipalités ne devraient pas à avoir à supporter seules le poids de ces responsabilités. Malgré les efforts faits par le MDDEP pour soutenir l'idée du paysage humanisé, malgré les efforts encore plus grands de certaines municipalités et de certains organismes à but non lucratif, comme EA-21, la participation active des ministères des Affaires municipales (MAMROT), de l'Agriculture (MAPAQ), des Ressources naturelles (MRNF) et de la Culture (MCCCF), est **absolument indispensable**.

La nouvelle gouvernance régionale se doit aussi d'être partie prenante de la protection des milieux habités, particulièrement dans la mise en place d'un paysage humanisé. Les CRÉ et leur CRRNT, et encore plus, les MRC auront à partager les responsabilités avec les municipalités qui se sont engagées dans la démarche d'un paysage humanisé, tout comme elles le font ou le feront dorénavant avec les délégations de type forêts de proximité.

Enfin, il y a tous ces incontournables partenaires que sont les syndicats agricoles et les associations rurales, comme le grand organisme qu'est Solidarité rurale. Il est crucial que ces ministères et organismes, facultés d'agriculture, ITA, UPA, Union paysanne, agronomes, soient de solides piliers du paysage humanisé.

## **Conclusion**

Il faut certainement aller au bout de la première expérience, celle d'Estran (Illustration 30), mais pourquoi pas une ou deux autres, si l'on veut améliorer et préciser le statut de paysage humanisé dans la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel*, pour y prévoir des relais et des prises en charge par d'autres ministères, pour en faire un instrument gouvernemental de valorisation et de conservation des milieux ruraux.

Je résume les hypothèses et constats de ma présentation :

- ✓ Il est impérieux de vérifier l'état et les tendances de la biodiversité rurale avant qu'elle disparaisse ;
- ✓ Il y a urgence de la protéger pour conserver l'intégrité des agrosystèmes ;
- ✓ La conservation ponctuelle ne répond pas à cette problématique de conservation ; le paysage humanisé est le seul statut apte à protéger cette biodiversité ;
- ✓ Mais, le paysage humanisé couvre un très large champ de compétences et de responsabilités qui dépassent celles du MDDEP, lequel doit donc en discuter rapidement avec les ministères concernés ;
- ✓ Le paysage humanisé interpelle avant tout les populations qui l'habiteront, ce qui en fait beaucoup plus qu'un projet de conservation de la biodiversité, mais un véritable projet de société : il ne peut donc se concevoir sans la participation active et enthousiaste des personnes, organismes et communautés qui l'habiteront.

De ces hypothèses et constats, je tire les quatre conclusions suivantes :

1. D'après ma lecture du portrait sur les aires protégées du MDDEP et de leur document de réflexion, le paysage humanisé, bien que présent, ne me paraît pas suffisamment en scène dans les propositions d'orientations que le ministère s'apprêterait à déposer au Conseil des ministres. Le paysage humanisé doit sortir de sa période de dormance pour éclore et s'épanouir d'ici 2015.
2. Nous avons vu que sur le territoire privé, la conservation ponctuelle est la voie privilégiée, un peu comme si, sur le territoire public, on s'était limité aux réserves écologiques et aux habitats d'espèces menacées ou vulnérables. Je propose que le paysage humanisé soit adopté comme filtre brut, tel qu'on l'a utilisé sur les terres publiques.
3. Pour appliquer efficacement une juste répartition des paysages humanisés en fonction de la diversité écologique des milieux ruraux, il y a nécessité d'appliquer le CER du Québec à ces territoires, et d'accroître les connaissances sur leur biodiversité (Illustration 31). Ceci n'est pas sans soulever la pertinence d'une prémisse du MDDEP voulant que les projets de paysage humanisés proviennent exclusivement de la base des

communautés. Même si cette condition sine qua non garde tout son sens, cela ne signifie pas que le gouvernement ne doit pas chercher à faciliter l'éclosion de ces projets en s'appuyant sur une grille d'analyse écologique du territoire rural québécois.

4. Enfin, il est souhaitable que le MDDEP investisse plus de temps et d'énergie dans l'implantation de ce grand statut de conservation. En simplifiant un peu, mais sans jeter de pierres à qui que ce soit, je pense que le ministère est un peu trop en mode réactif, et insuffisamment en mode d'action. Après la grande réussite de conservation des terres publiques, il apparaît maintenant nécessaire de développer la réflexion et la discussion sur la conservation intégrée de la biodiversité du territoire rural.

Pour ce faire, le ministère trouvera certainement appui et soutien de la part d'une grande diversité d'organismes et de municipalités. Pourrait-il lancer des ateliers de réflexion, animer des colloques, voire même créer un groupe de travail, du genre de celui de la catégorie VI, ou mieux à l'image de la nouvelle *Table de concertation* sur la conservation que le ministre vient d'établir, qui associerait ministères, organismes et personnes provenant du milieu rural ? Cette voie permettrait au ministère à nous tous de nous faire une meilleure idée des enjeux et défis du paysage humanisé, et de la valeur de ce statut.



### En guise de postface

*Comme nous sommes peu doués pour la beauté ! Comme nous aimons tout défaire sous le prétexte de rebâtir ! Maisons trafiquées, arbres coupés, pour mieux voir le fleuve en ces moutonnements d'argent ? Même pas ! Les côtes échanquées, impossible de les voir désormais, bloquées par de gros bungalloms collés en sardine sur les battures... Carcasse encharognée, tel est devenu le paysage aux mains des chevaliers-maires... Des verrues partout. Des verrous en surnombre. L'an pire de la désolation.*

Victor-Lévy Beaulieu, 2006

## Bibliographie

Anonyme, 1976. Les Pays, vers de nouvelles solidarités Ville-Campagne. Bretagne expansion, N° 4, avril 1976

Beaulieu, Victor-Lévy, 2006. James Joyce, l'Irlande, le Québec, les mots : essai hilare. Boréal Compact (2010); 1090 p.

Beer, C., M. Reichstein, E. Tomelleri, P. Ciais, M. Jung, N. Carvalhais, et al., 2010. Terrestrial Gross Carbon Dioxide Uptake: Global Distribution and Covariation with Climate. Science; 329: 834-838. <http://www.sciencemag.org/cgi/content/abstract/329/5993/834>

Berque, A., 2008. La pensée paysagère. Archibooks, 111 p.

Berque, A. 1995. Les raisons du paysage : de la Chine antique aux environnements de synthèse. Hazan, 192 p.

Blais, J.-S., J.-P. Ducruc, Y. Lachance et M.-F. St-Laurent. Les paysages de la MRC de Lotbinière. De la connaissance à l'aménagement. MRC de Lotbinière et direction du développement durable, du patrimoine écologique et des parcs, ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. 24 p.

Blandin, Patrick, 2010. Biodiversité : l'avenir du vivant. Albin Michel, 260 p.

Brunel, S., 2010. Le ciel ne va pas nous tomber sur la tête. Lattès.

Domon, G., Beaudet, G., et M. Joly. 2000. Évolution du territoire laurentidien. Caractérisation des paysages

Fargeas, E. 2005.

[http://www.sigea.educagri.fr/fileadmin/user\\_upload/public/Utilisations/Etudes/ENITAB/ENITAB\\_Paysage\\_Rava\\_Vigne.pdf](http://www.sigea.educagri.fr/fileadmin/user_upload/public/Utilisations/Etudes/ENITAB/ENITAB_Paysage_Rava_Vigne.pdf) Lu le 9 novembre 2010

Forman, R.T.T. et M. Godron, 1986. Landscape ecology. Wiley, 619 p.

Gabriel, Doreen, Steven M. Sait, Jenny A. Hodgson, Ulrich Schmutz, William E. Kunin and Tim G. Benton, 2010. Scale matters : the impact of organic farming on biodiversity at different spatial scales. Ecology Letters, 2010 ; 12 p.

Gerardin, V. 2002. . Écologie du paysage et biodiversité au Québec : État de la réflexion. Conférence sur le paysage et la biodiversité; Liège, Belgique.

Gerardin, V. J. Bissonnette, 2001. Note sur des indices de diversité écologique théorique : Le cas des corridors proposés pour le passage d'une ligne de transport d'énergie dans la MRC de Papineau, Québec, Canada. Ministère de l'Environnement, Contribution du Service de la cartographie écologique No 59, 17 p.

Huot, Geneviève, 2003. « Deux Québec en un » et « Agir ensemble » : 12 ans plus tard. Synthèse du séminaire du 13 décembre 2001. T-08-2003 <http://www.aruc-es.uqam.ca/Portals/0/cahiers/T-08-2003.pdf>

Jurdant, M., Bélair, J.-L., Beaubien, J., Gerardin, V., Ducruc, J.-P., 1977. L'inventaire du Capital-Nature. Série de la classification écologique du territoire, numéro 2 ; Service des Études Écologiques Régionales des Terres ; Pêches et Environnement Canada, Québec. 202 p

Le Roux, X., R. Barbault, J. Baudry, F. Burel, I. Doussan, E. Garnier, F. Herzog, S. Lavorel, R. Lifran, J. Roger-Estrade, J.P. Sarthou, M. Trommetter (éditeurs), 2008. Agriculture et biodiversité. Valoriser les synergies. Expertise scientifique collective, synthèse du rapport, INRA (France) ; 113 p.

MDDEP, 1998. Le cadre écologique de l'Agence forestière des Bois-Francs : districts écologiques et occupation des sols. Non publié

MDDEP, 2000. Les aires protégées au Québec : une garantie pour l'avenir. Cadre d'orientation en vue d'une stratégie québécoise. [http://www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/aires\\_protegees/orientation/index.htm](http://www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protegees/orientation/index.htm)

MDDEP, 2002. [http://www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/aires\\_protegees/strategie/resultat-plan/aires\\_protegees.pdf](http://www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protegees/strategie/resultat-plan/aires_protegees.pdf)

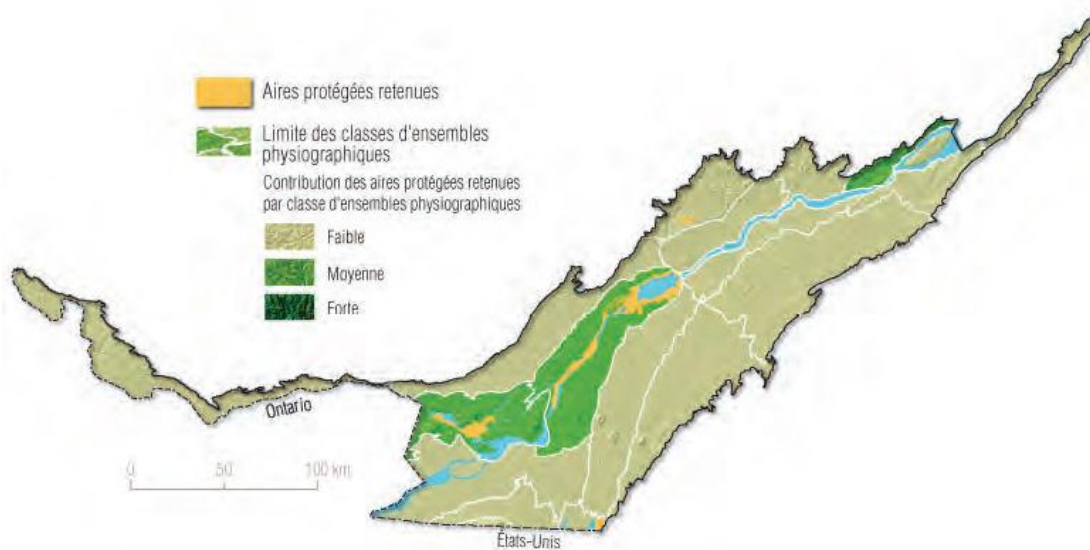
MDDEP, 2010. [http://www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/aires\\_protegees/portrait02-09/fr/intro.pdf](http://www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protegees/portrait02-09/fr/intro.pdf)

Tardieu, Vincent, 2010. Le salut des abeilles dans l'agriculture biologique. <http://lesilencedesabeilles.over-blog.com/article-le-salut-des-abeilles-dans-l-agriculture-biologique-3-50677078.html#ftn1> Lu le 9 novembre 2010.

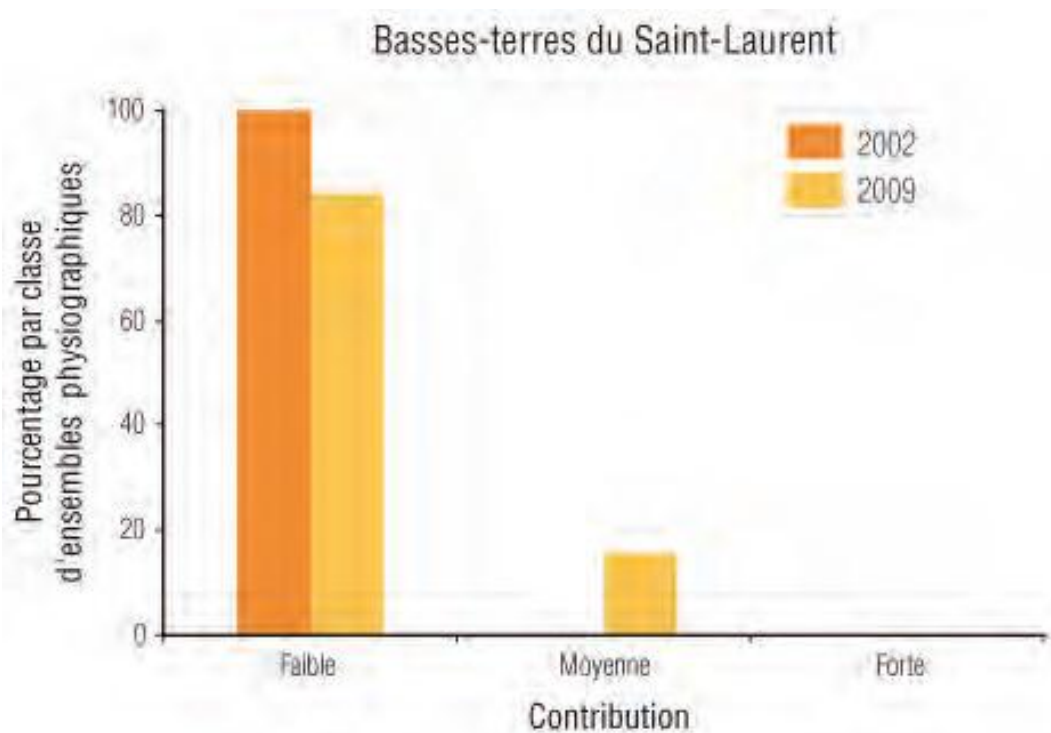
Tremblay, Roland, 2006. Les Iroquoiens du Saint-Laurent : peuple du maïs. Les Éditions de l'Homme ; avec la collaboration de Pointe à Callière, musée d'archéologie et d'histoire de Montréal.

# Illustrations

(Les photographies non identifiées sont de l'auteur)



**Illustration 1.** Répartition des aires protégées dans les Basses-terres du Saint-Laurent selon leur contribution à la représentativité des types de milieu (MDDEP, 2010)



**Illustration 2.** Pourcentage des classes d'ensembles physiographiques par classe de contribution des aires protégées dans les Basses-terres du Saint-Laurent (MDDEP, 2010)

## Paysage-écosystème

Paysage visible

*(culturel, symbolique)*

+

Paysage perceptible

*(en surface)*

+

**Paysage fondamental**

*(caché)*

=

**Paysage intégral**

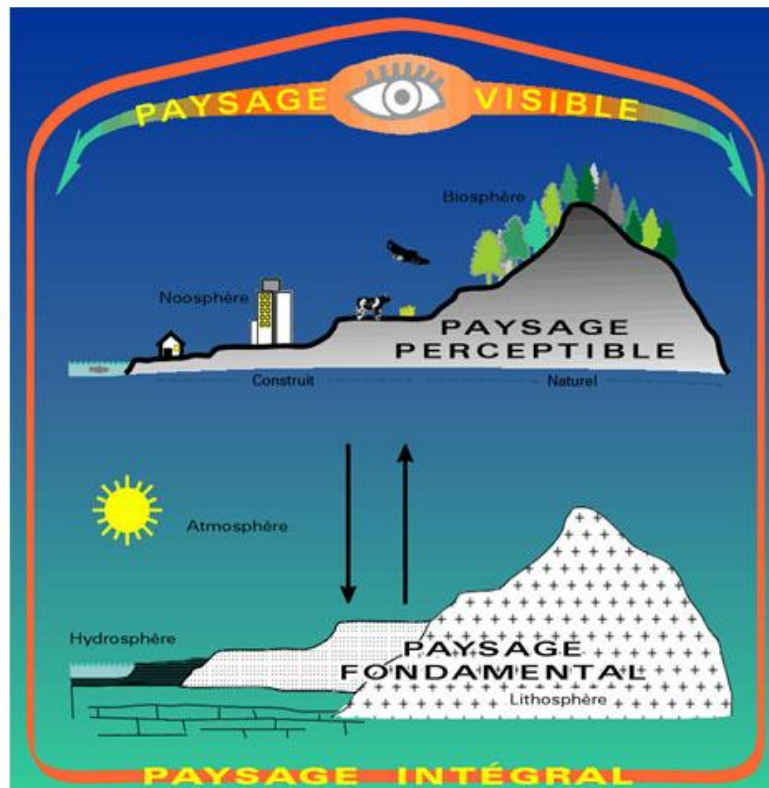


Illustration 3. Concept du paysage-écosystème (Gerardin, 2002)



Illustration 4. Districts écologiques et occupation des sols (MDDEP, 1998)



Illustration 5. Le Témiscamingue près de Ville-Marie (Google Earth, 2010)

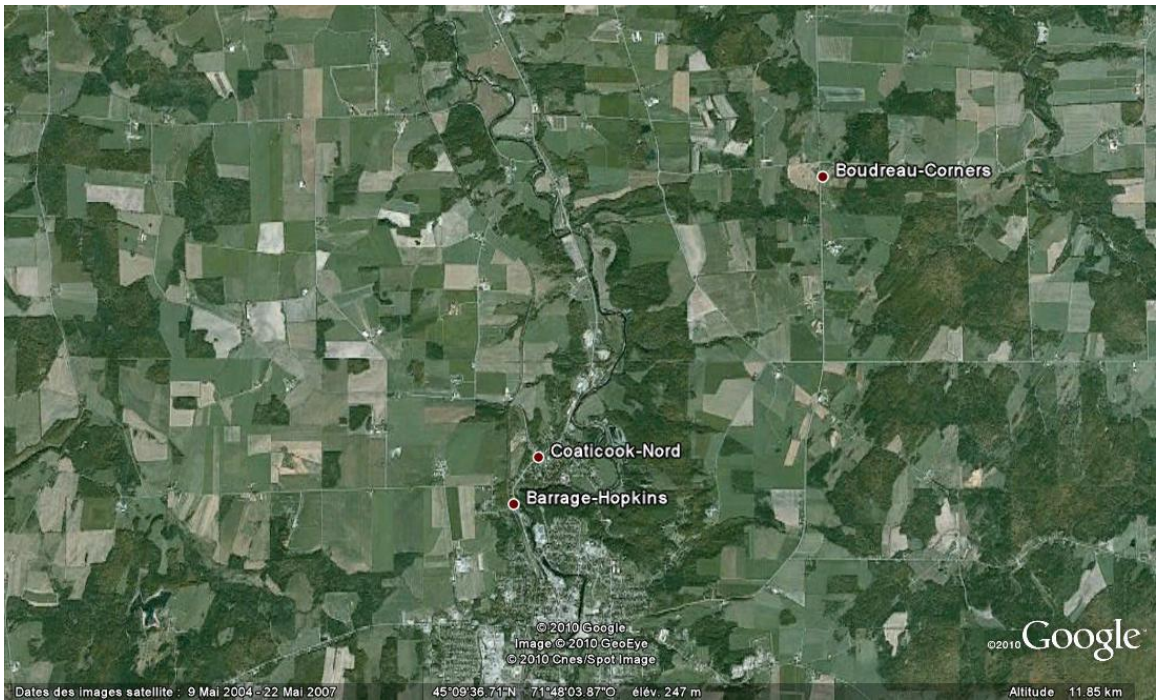


Illustration 6. Les Cantons de l'Est : une organisation spatiale unique (Google Earth, 2010)



Illustration 7. La Montérégie : Saint-Ours (Google Earth, 2010)



Illustration 8. Le Lac Saint-Jean, près de Métabetchouan (Google Earth, 2010)



**Illustration 9.** Biodiversité domestique : [vache canadienne](#), [cheval canadien](#) et [poule Chanteclerc](#).



**Illustration 10.** Biodiversité domestique : vieux pommiers



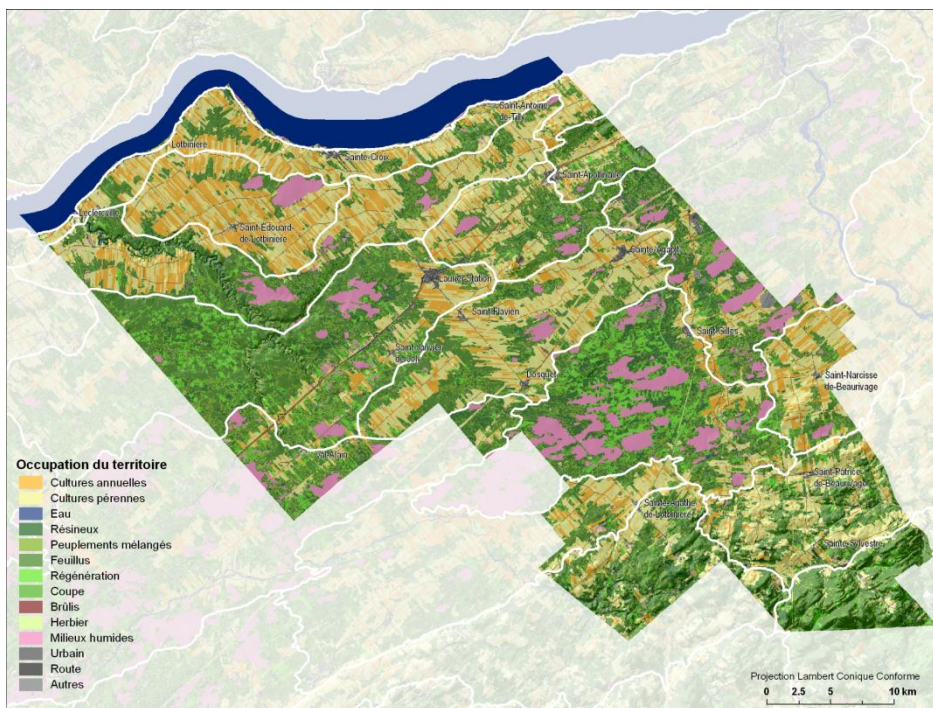
**Illustration 11.** Biodiversité d'un écotone rural



**Illustration 12.** Haies et clôtures, source de biodiversité



**Illustration 13.** Biodiversité domestique



**Illustration 14.** Carte écologique des terroirs de Lotbinière et occupation des sols (Blais *et al.*, 2005)



Illustration 14. Paysage humanisé de l'Île d'Orléans

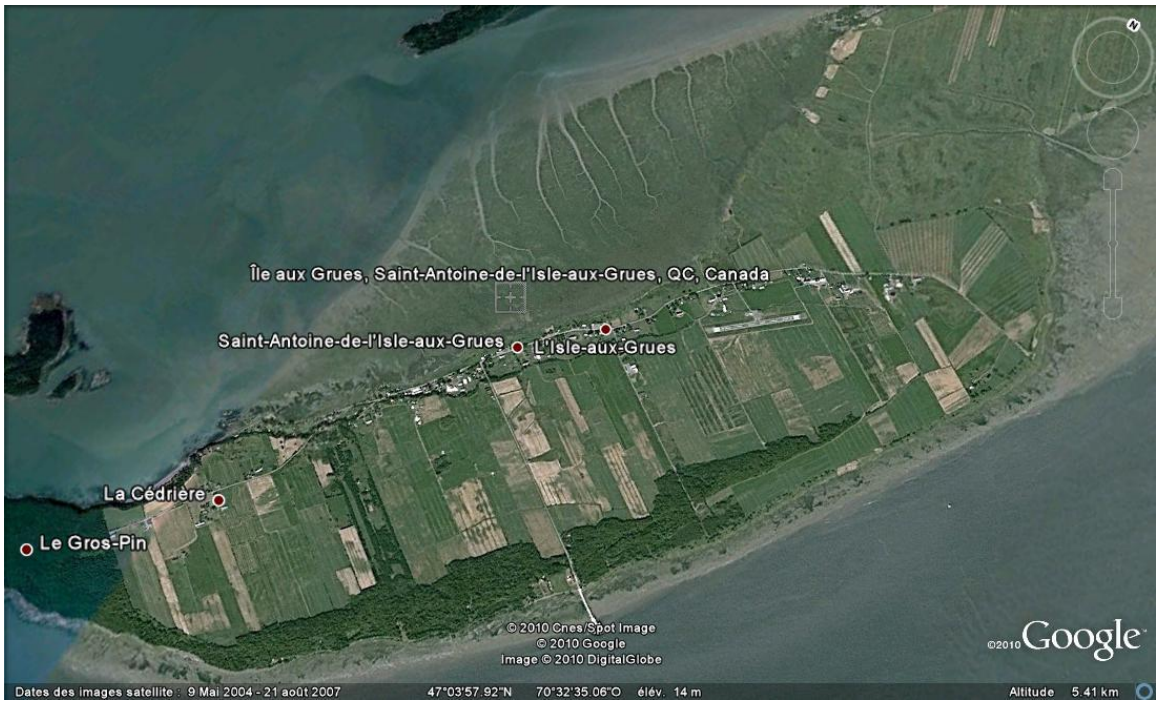


Illustration 16. L'archipel de Montmagny : l'Île-aux-Grues (Google Earth, 2010)



**Illustration 17.** Après la prairie, la fiche, puis la forêt qui avance dans le terroir de Manche d'Épée (Gaspésie)



**Illustration 18.** Le Kamouraska (Google Earth, 2010)



**Illustration 19.** Des moulins à vent : comme aux siècles passés ?



**Illustration 20.** La Gaspésie : Grande-Vallée (Google Earth, 2010)



Illustration 21. Le pays de la Batiscan (Google Earth, 2010)

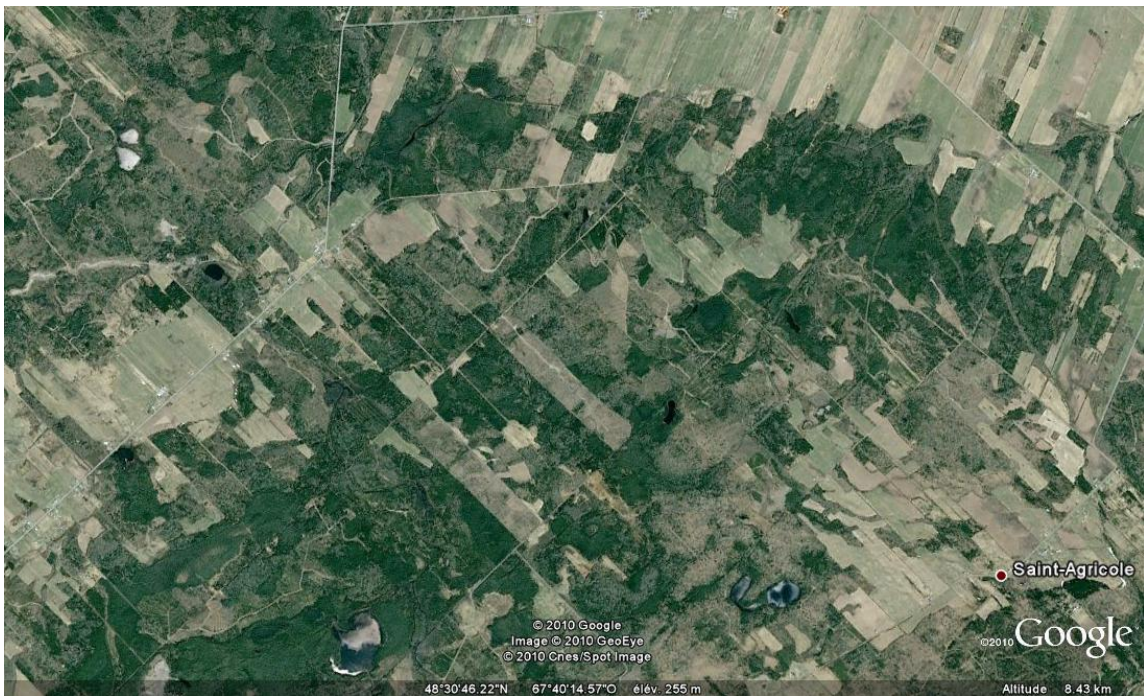


Illustration 22. La Gaspésie de Saint-Agricole (Google Earth, 2010)



I 23. Le parc national du Mont Orford ([Orford.com](http://Orford.com))



Illustration 24. Le parc national des Îles de Boucherville (Google Earth, 2010)



**Illustration 25.** Paysage humanisé et conservation du patrimoine culturel (vestige d'un moulin à l'île d'Orléans)



**Illustration 26.** La Gaspésie : le petit terroir de Manche-d'Épée (Google Earth, 2010)



**Illustration 27.** Vieux verger sous la première neige



**Illustration 28.** Districts écologiques et l'occupation du territoire de la région des Bois-Francs (MDDEP, 1998)



**Illustration 29.** Quel niveau d'intégration industrielle dans un paysage humanisé ?



**Illustration 30.** Paysage humanisé et savoir-faire en Estran



**Illustration 31.** Les paysages de la MRC de Lotbinière, un modèle de définition de la diversité écologique rurale (Blais *et al.*, 2005)